

---

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

---

### Sieeom du Sud-quercy

Place de la République

82130 Lafrançaise

[Voir le site internet](#)

Laurent Casse

[sieeom.sudquercy@info82.com](mailto:sieeom.sudquercy@info82.com)

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



---

## CONTEXTE

Jusqu'en 2004, le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et Élimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Sud Quercy ne rédigeait pas de rapport annuel de son activité. En 2005, l'ADEME propose au SIEEOM d'intégrer un groupe de réflexion régional en vue de la rédaction d'un rapport annuel standardisé sur le modèle de la Région Aquitaine.

L'objectif est de rédiger un document au cadre prédéfini permettant à la fois aux collectivités de faciliter la saisie des données demandées réglementairement et d'avoir un outil de comparaison simple entre collectivités.

Ainsi à partir de 2005, le SIEEOM Sud Quercy a adopté le rapport annuel proposé par l'Aquitaine.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

Le rapport annuel permettra de :

- comparer les services et les coûts de collecte et de traitement des déchets entre collectivités,
- répondre à l'obligation réglementaire de publier un rapport d'activité,
- avoir un outil de synthèse du service de la collectivité sur une année,
- communiquer en interne, vers les élus et les administrés, sur l'activité des services concernés.

Enfin, ce rapport annuel facilitera la comparaison entre services des collectivités afin de bénéficier de retours d'expérience.

### Résultats quantitatifs

4 rapports annuels (2007, 2008, 2009 et 2010) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, conformément au format proposé par l'ADEME.

### Résultats qualitatifs

**Le rapport annuel constitue :**

- un **support à la communication de la collectivité** et aux échanges entre collectivités,
- un **référentiel d'indicateurs** des actions mises en œuvre par la collectivité.

**Modes de diffusion :** le rapport annuel est présenté au Comité Syndical et est soumis à délibération aux collectivités membres. Il est :

- envoyé à la Préfecture et à l'ADEME,
- consultable en mairie,
- indiqué dans le journal semestriel de la collectivité,
- téléchargeable sur le site Internet.

Le rapport annuel est devenu un outil de pilotage indispensable à la direction du SIEEOM et aux élus.

## MISE EN OEUVRE

### Planning

#### Période : 2005 à 2010

La rédaction du rapport N-1 commence au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N.  
Il est rédigé selon le modèle proposé par l'ADEME Aquitaine.

### Moyens humains

-

### Moyens financiers

Budget prévisionnel

Temps de travail année 2 : 2 000 € (200 €/j x 10 j)

### Moyens techniques

-

### Partenaires mobilisés

ADEME

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

-

### Difficultés rencontrées

-

### Recommandations éventuelles

-

---

### Mots clés

## Dernière actualisation

Septembre 2011

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Véronique MATHEVON

[veronique.mathevon@ademe.fr](mailto:veronique.mathevon@ademe.fr)

Direction régionale Occitanie